



**PRÉFÈTE DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2022-184**

**PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2022**

# Sommaire

## **DIRM SA / DCAM**

R75-2022-10-27-00008 - Arrêté n°369 du 27 octobre 2022 portant nomination d'un pilote à la station de pilotage de L'Adour (2 pages)

Page 3

## **RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ**

R75-2022-11-02-00006 - Arrêté relatif à la réunion en formation conjointe des CTA des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers (1 page)

Page 6

DIRM SA

R75-2022-10-27-00008

Arrêté n°369 du 27 octobre 2022 portant nomination  
d'un pilote à la station de pilotage de L'Adour



**Arrêté n°369 du 27 octobre 2022**

**portant nomination d'un pilote à la station de pilotage de L'Adour**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

- VU** le code des transports ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 septembre 1986 modifié relatif au cautionnement des pilotes maritimes ;
- VU** l'arrêté du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU** l'arrêté de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine du 20 décembre 2021 modifié portant règlement local de la station de pilotage de L'Adour;
- VU** l'arrêté du 7 décembre 2021 de la Préfète de la région Nouvelle Aquitaine portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Jean-Philippe QUITOT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;
- VU** l'arrêté n°342 du 29 septembre 2022 de la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;
- VU** la décision n°281 du 11 juillet 2021 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de deux pilotes à la station de pilotage de L'Adour;
- VU** le procès-verbal des épreuves en date du 26 octobre 2022 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** – Est nommé pilote de L'Adour pour prendre fonction le **31 octobre 2022** :

**M. Jean-Édouard PERROT**

breveté capitaine

né le 28 mai 1987 à Quimper

identifié au Havre sous le n° 2005L4635

L'intéressé adressera au directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques la déclaration de garantie de cautionnement établie par la fédération française des pilotes maritimes, en application de l'arrêté du 3 septembre 1986 modifié susvisé.

**ARTICLE 2** – Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour la préfète de région et par subdélégation,  
le directeur interrégional de la mer adjoint

  
Christophe MERIT

AMPLIATION

- M. Jean-Edouard PERROT
- Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine (SGAR)
- Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
- Préfecture des Landes
- Station de pilotage de L'Adour
- Port de Bayonne
- DDTM/DML 64/40

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2022-11-02-00006

Arrêté relatif à la réunion en formation conjointe des  
CTA des académies de Bordeaux, Limoges et  
Poitiers



## RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Arrêté relatif à la réunion en formation conjointe du comité technique académique de l'académie de Bordeaux, du comité technique académique de l'académie de Limoges et du comité technique académique de l'académie de Poitiers.

La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités,

La rectrice de l'académie de Limoges,

La rectrice de l'académie de Poitiers,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39 ;
- Vu le décret 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,

#### Arrêtent :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les comités techniques académiques des académies de Bordeaux, Limoges et de Poitiers sont réunis en formation conjointe, afin d'examiner les questions communes suivantes :

1. Approbation du compte-rendu du CT-RA du 14 décembre 2021
2. Point de situation sur l'organisation du SIA-SI
3. Présentation de la démarche de la cartographie des emplois de la région académique
4. Organisation des élections professionnelles de décembre 2022
5. Questions diverses

dans le cadre de la séance du **lundi 14 novembre 2022 à partir de 15h.**

**Article 2** : Cette formation conjointe est réunie sous la présidence de la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Bordeaux, assistée des rectrices des académies de Limoges et de Poitiers.

**Article 3** : La rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Bordeaux, et les rectrices des académies de Limoges et Poitiers sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

À Bordeaux, le **- 2 NOV. 2022**

La rectrice de région académique,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités,

Anne BISAGNI-FAURE

La rectrice de l'académie de  
Limoges,

Carole DRUCKER-GODARD

La rectrice de l'académie de  
Poitiers,

Bénédicte ROBERT